

---

Renvoi au comité d'Instruction publique de l'adresse des citoyens, membres de la société populaire de La Ferté-Bernard, département de la Sarthe, lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité d'Instruction publique de l'adresse des citoyens, membres de la société populaire de La Ferté-Bernard, département de la Sarthe, lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 22;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_17984\\_t1\\_0022\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_17984_t1_0022_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

des instructions utiles et répondre le bien inestimable de la justice et de l'humanité, mais nous n'en avons joui que deux jours dans ce district, et nous regrettons que sa mission bornée à trois mois, nous prive de la douce espérance de le revoir.

Nous réunissons nos vœux, citoyens représentants aux vœux des autorités constituées de cette commune et de sa société populaire et pour mieux dire, aux vœux des deux départements pour vous demander de vouloir prolonger sa mission, de trois mois de plus.

Cette prolongation ne pourrait servir qu'à la propagation des vrais principes qui sont ceux de la Convention nationale, et à resserrer les noeuds qui doivent unir les sections du peuple de ces deux départements à la Convention nationale.

Telle est la demande, citoyens représentants, que le tribunal de district prend la liberté de vous faire, parce qu'il en regarde le succès comme utile à l'intérêt public.

CHIC, *président*,  
DAUTHIÈME, LACLAVERIE, BARRERE, *juges*,  
LABORDE, FERREL, *suppléants*,  
LANARD, *commissaire national*,  
FERRET, *greffier en chef*.

## 9

Les citoyens, membres de la société populaire de La Ferté-Bernard, département de la Sarthe, voient les ennemis du dehors et ceux de l'intérieur confondus par les principes que renferme l'Adresse aux Français; ils invitent la Convention à achever le bonheur du peuple, demandent une justice prompte et éclatante des auteurs de toutes les horreurs commises dans la Vendée et sollicitent l'organisation de l'instruction publique.

La Convention nationale décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi de cette adresse au comité d'Instruction publique (38).

## 10

Les administrateurs du département du Mont-Terrible manifestent leur adhésion aux principes proclamés dans l'Adresse de la Convention au peuple français; ils invitent les représentants à ne souffrir à côté d'eux aucune autorité rivale, tandis que c'est à eux seuls que le souverain a délégué sa puissance; à continuer de frapper les ennemis de la chose publique et de travailler au bonheur de tous; ils les conjurent de rester à leur poste jusqu'à ce que la République ne compte plus d'ennemis,

(38) P.-V., XLIX, 75.

à maintenir le gouvernement révolutionnaire, l'effroi des dilapidateurs et des hommes de sang; ils protestent de leur soumission à tous les décrets qui émaneront de la représentation nationale et jurent de n'avoir jamais d'autre point de ralliement qu'elle: ils finissent par demander un code de lois républicaines.

La Convention nationale décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi de cette adresse au comité de Sûreté générale (39).

Les administrateurs du département du Mont-Terrible applaudissent à l'Adresse de la Convention au peuple français, l'invitent à continuer ses glorieux travaux, à maintenir le gouvernement révolutionnaire, à donner un code de lois républicaines et à ne pas souffrir à côté d'elle une puissance rivale de la représentation nationale, qui ose, disent-ils, publier ce qu'elle a censuré et qui, ayant toujours les mots d'union et de respect à la Convention nationale, agit en sens contraire, et professe des principes opposés à ceux qu'elle a manifestés et qu'elle pratique (40).

## 11

Les citoyens composant la société populaire de la commune d'Unité-sur-Reyssouze [ci-devant Saint-Julien-sur-Reyssouze], département de l'Ain, écrivent que le représentant du peuple Boisset a délivré leur pays de la tyrannie des hommes de sang et des intrigues de quelques faux patriotes; ces heureux changements sont une suite des immortelles journées des 9 et 10 thermidor; ils expriment leur reconnaissance à la Convention pour l'énergie qu'elle a développée dans cette circonstance et les principes qu'elle a adoptés depuis lors.

Mention honorable, insertion au bulletin (41).

[La société populaire et fraternelle d'Unité-sur-Reyssouze à la Convention nationale, le 20 vendémiaire an III] (42)

Citoyens Représentants,

Libres du joug des intrigants, dominateurs et sanguinaires qui sous les formes spécieuses du patriotisme nous opprimoit que le sage représentant Gouly, vouloit mais ne pût comprimer, le vertueux Boisset, les démasque et met au grand jour; la terreur et l'oppression disparaissent; la tranquillité compagne de la liberté font renaître le bonheur et vivifie le

(39) P.-V., XLIX, 75-76.

(40) Bull., 19 brum.

(41) P.-V., XLIX, 76.

(42) C 325, pl. 1413, p. 2.